



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 1/2015

Séance ordinaire du 17 février 2015
à la Salle des spectacles

Présidence: Mme Silvia WICHOUUD-KÄRCHER

Membres présents:	59
Membres absents excusés:	19
Membres non excusés:	<u>1</u>
Effectif total:	79

Absents excusés: Mmes et MM. Graziella AIELLO, Augusto ARCARO, Mercédès ASSAL, Patrick ASSAL, Jean-Marc FAVRE, Yann GLAYRE, Laurent KÄSLIN, Chantal KUNZ, Nathalie LINIGER, Vânia LUIS FRANCISCO, Daniel MARGOT, Michel PERRET, Olimpia PERROUD, Mary PITTET, Malica SKRIJELJ, Anne-Lise UDRY, Reynold UDRY, Thomas VON SIEBENTHAL, Mazyar YOSEFI.

Absente non excusée: Mme Nadereh NASSIRI-ANSARI.

A 20 h 15, **Mme Silvia WICHOUUD-KÄRCHER**, Présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, Mme Fabienne GHEZA, secrétaire du Conseil communal, M. Alexandre GOOD, Secrétaire municipal et à M. Alain AESCHBACHER, concierge de la Grande Salle.

Elle remercie chaleureusement le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse est représentée par M. ANTONOFF du journal «24 heures» et de Mme Clémence PRODOLLIET, du journal «Le Régional».

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par la Présidente avec 58 personnes présentes.

Elle invite le groupe PLR à désigner un ou une volontaire pour remplacer M. Jean-Marc FAVRE, scrutateur, excusé ce soir.

M. André OVERNEY propose M. Philippe KOCH, qui prend place à la table des scrutateurs.

COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Mardi 9 décembre:

Elle a reçu la lettre de démission de M. Ali YAHIAOUI dont elle fait lecture. Elle remercie Monsieur YAHIAOUI pour son engagement au sein du Conseil communal.

**Mercredi 14 janvier:**

Elle a reçu la lettre de démission de M. Gian-Andrea DE PLANTA dont elle fait lecture. Elle souhaite à Monsieur DE PLANTA beaucoup de courage et de la force pour combattre la maladie et le remercie pour son engagement au sein du Conseil Communal.

Lundi 2 février:

Elle a reçu la lettre suivante de l'Association des secrétaires des Conseils communaux vaudois :

«Le 25 septembre 2014, une quarantaine de secrétaires de Conseils communaux vaudois se sont réunis à Epalinges pour créer l'Association des secrétaires des Conseils communaux vaudois (ASCCV) et pour élire son comité.

Réunis ce jour pour la première fois, les membres du comité vous adressent leurs sincères remerciements pour la mise à disposition de la salle de commune et vous prient de bien vouloir excuser l'envoi tardif de ce courrier.

Nous profitons de la présente pour vous souhaiter une excellente année 2015 et vous prions de recevoir nos respectueuses salutations.»

Jeudi 1^{er} janvier:

Après une courte maladie, Monsieur Matthias MÜLLER, sapeur-pompier à Epalinges, est décédé dans sa trentième année. Monsieur MÜLLER est entré au corps des sapeurs-pompiers d'Epalinges en 2005, où il a servi quelques années en tant que servant puis porteur d'appareils respiratoires. Son départ prématuré a laissé un grand vide dans la compagnie.

Au nom du Conseil communal, elle adresse à sa famille ses sincères condoléances.

Dès le mois de décembre:

Elle a eu l'occasion d'apporter les félicitations, vœux et cadeaux des autorités d'Epalinges à trois nonagénaires. Mesdames Irma ARM et Edith CORBAZ, ainsi que Monsieur Olivier ETIENNE, remercient la commune pour les cadeaux généreux. Le journal «Le Palinzard» fera l'écho de ses visites chez les jubilaires.

Jeudi 29 janvier:

Elle a participé avec beaucoup de plaisir à la rencontre avec Monsieur Laurent FLUTSCH, archéologue et chroniqueur satirique, à la bibliothèque d'Epalinges.

Dimanche 8 février:

Elle a passé un très agréable après-midi au concert annuel du chœur mixte de la Chanson d'Epalinges. Elle remercie leur directrice Madame Isabelle FAVRE PRALONG de l'avoir invitée à ce beau concert.

Deux rappels importants concernant les séances du Conseil :

Le premier: si vous ne pouvez pas participer au Conseil Communal, merci d'informer uniquement le Greffe, soit par téléphone, soit par mail.

Deuxième rappel concernant les rapports des commissions ad hoc: selon l'Art. 57 du règlement du Conseil Communal en vigueur, les rapports écrits et signés sont remis au président du Conseil et à la Municipalité vingt-quatre heures au moins avant la séance où le Conseil en débattera.

Merci de bien vouloir respecter ces deux points.



Avant de passer à l'ordre du jour, la Présidente souhaite donner une information sur le nouveau règlement du Conseil Communal. Le 29 janvier 2015, le nouveau règlement a été envoyé par le Greffe au Service des communes, secteur juridique et affaires communales. Pour le moment, nous attendons son approbation par la Cheffe du Département. Après la publication dans la «Feuille des Avis officiels», il sera ensuite mis en vigueur après le délai référendaire.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. André OVERNEY prend la parole au nom du Groupe PLR.

«Nous constatons que l'ordre du jour de ce soir est par trop conséquent pour une séance débutant à 20 h 15. Nous pourrions ainsi avoir une tendance à «liquider» certains objets.

Nous prenons l'exemple du point No 8 intitulé «Possession-Bois-de-Ban». On nous propose d'adopter ce plan de quartier alors qu'une séance avec des opposants doit encore avoir lieu. Nous avons le sentiment de voter: à condition que ou sous réserve de...

En conséquence, nous proposons de retirer ce point de notre ordre du jour et de le replanifier lorsque tous les éléments utiles figureront au dossier.

Nous souhaitons en outre que la Municipalité tienne compte de cet état de fait pour les prochaines séances, même si cela pourrait provoquer une séance supplémentaire.»

M. Bernard KRATTINGER, municipal, rappelle qu'il ne s'agit pas d'adopter le plan de quartier Possession – Bois-de-Ban, mais son rapport qui permettra justement à la Municipalité, à ses services techniques et aux promoteurs de poursuivre la démarche d'adoption de ce plan de quartier.

M. Anton EPP fait partie des opposant à ce plan de quartier et rappelle que la séance de conciliation aura lieu dans deux jours. En tant que conseiller communal, il ne dispose pas de toutes les informations nécessaires pour se décider, non seulement pour adopter le rapport mais aussi pour approuver les réponses apportées aux oppositions et autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles en vue de l'approbation de ce plan de quartier. Cette séance de conciliation apportera, il espère, quelques réponses qui peuvent influencer ce point. Il soutient la proposition du PLR de reporter ce point à une autre séance.

La Présidente rappelle l'article 62 du règlement du Conseil communal, soit «Le Conseil ne peut que réduire l'ordre du jour ou modifier l'ordre des opérations».

Elle passe donc au vote pour le report du point 8.

Avec 27 voix pour, 18 voix contre et 11 abstentions, le report du point 8 est accepté.

N'appelant aucune autre remarque l'ordre du jour modifié est accepté tacitement.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

Elle remercie Mme GHEZA pour son travail.



3. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL (Mme Tanko AÏCHA LADI en remplacement de M. Ali YAHIAOUI, démissionnaire).

Après l'exécution de la procédure prévue par le règlement, le successeur de Monsieur YAHIAOUI est désigné en la personne de Madame Tanko AÏCHA LADI, qui, avant d'entrer en fonctions, doit être assermentée. Elle invite Madame AÏCHA LADI à s'avancer et l'assemblée à se lever.

Elle donne lecture du texte du serment tel qu'il figure à l'article 5 de notre règlement du Conseil communal. La promesse a bien été enregistrée, Mme AÏCHA LADI peut dès lors exercer valablement sa fonction au sein de ce Conseil. La Présidente lui souhaite la bienvenue au Conseil communal sous les applaudissements.

L'assemblée est maintenant au nombre de 59 personnes présentes.

4. COLLEGE DE L'OFREQUAZ – CREATION D'UNE UNITE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS, DE LOCAUX DE DEGAGEMENT ET POUR LE REAMENAGEMENT DE LA SALLE DES MAITRES – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis N°1/2015

La parole est donnée à **M. Oliver VOLPER**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport en incluant les conclusions de la commission des finances.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Félix SCHMIDT souligne que ce projet a été largement présenté au Conseil d'établissement des écoles d'Épalinges et qu'il a fait l'unanimité. Le Conseil d'établissement recommande d'accepter ce projet qui réunit à la fois des propositions pour les besoins futurs et qui permet de réhabiliter des bâtiments défraîchis et mal isolés.

M. Pierre JOLLIET, municipal, désire répondre à deux questions émises par la commission des finances, restées en suspens.

La première question concernait les honoraires de l'architecte: les Fr. 137 962.- d'honoraires sont nettement inférieurs à la norme SIA, ce qui représente 9.3% du montant total des travaux. La deuxième question concernait le calcul des entrées et sorties de l'électricité que l'on produirait et consommerait. En gros, il n'y aura qu'un seul et nouveau compteur bidirectionnel qui sera installé au collège de l'Ofréquaz, aux frais du fournisseur d'électricité. Il comptabilisera d'une part la consommation du réseau et d'autre part notre production. Pendant les vacances, la consommation du collège peut baisser à tel point que le courant photovoltaïque est excédentaire. C'est alors que non consommé il est injecté automatiquement dans le réseau et racheté 9 ct. le kW. C'est automatiquement l'inverse grâce à ce compteur intelligent si la production photovoltaïque est inférieure à la consommation. A l'Ofréquaz, comme nous produisons un tiers du courant consommé grâce aux panneaux solaires installés, nous baisserons notre consommation d'un tiers, notre facture d'un tiers et nous baisserons encore notre facture si nous vendons notre production excédentaire.



M. Charles-André BOLOMEY a entendu les explications concernant les honoraires. Le Municipal a mis en évidence les moins 10%, ce qui n'est pas exorbitant. Mais il faut être conscient que la totalité des honoraires frise presque 20%.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote du préavis 1/2015.

A main levée, le **préavis No 1/2015 est accepté à l'unanimité.**

5. REQUALIFICATION DE LA RC 601-B-P (ROUTE DE BERNE), ENTRE LE CARREFOUR DE L'AUTOROUTE A9 (VENNES) ET LE CARREFOUR DES CROISSETTES, SUR LES COMMUNES DE LAUSANNE ET D'EPALINGES – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis N°2/2015

Etant donné que les membres de la commission nommée pour cette affaire n'étaient pas en possession du rapport de la Cofin le jour de leur réunion en raison d'un délai trop court, la parole est donnée à **M. Angelo MARZOLI**, président rapporteur de la commission finances, qui lit son rapport.

La parole est maintenant donnée à **M. Fabien LOI ZEDDA**, en remplacement de M. Yann GLAYRE, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit le rapport.

La discussion est ouverte.

M. Fabien LOI ZEDDA souligne à titre personnel qu'il a fait partie des deux commissaires qui se sont abstenus lors du vote de ce préavis en commission. Il est loin de mettre en doute ce préavis ni de contester quoi que ce soit sur le fait que nous sommes pieds et poings liés dans cette affaire. La Municipalité a effectivement fourni le préavis qu'elle pouvait fournir dans ces circonstances. Dès lors, si l'on ne veut pas s'opposer et que l'on veut manifester une mauvaise humeur, ce qui est le cas, il ne reste guère que cette possibilité de l'abstention afin de pouvoir la justifier devant vous. Il est déçu, surpris et inquiet des reports et de l'absence totale d'étude d'impact sur ces reports de trafic que nous allons vivre ensemble aussi bien pendant qu'après les travaux. Pour l'instant, nous n'avons aucune indication ni information sur le futur et l'on nous demande au fond d'avancer dans un tunnel sans lumière, ce qui l'inquiète beaucoup.

M. Bernard KRATTINGER, municipal. Après une écoute attentive du rapport rédigé par M. GLAYRE et présenté par M. LOI ZEDDA, se voit malheureusement contraint de rectifier certaines déclarations contenues dans le rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis 2/2015.

1. Le paragraphe mentionnant l'état défectueux du revêtement de la route de Berne est un accord des Broyards qui ne concerne pas le réaménagement du tronçon Vennes-Croisettes de la route de Berne, mais la requalification de la RC601 entre le Chalet-à-Gobet et les Croisettes. Concernant l'assainissement du bruit routier sur le secteur Vennes-Croisettes, il est mentionné dans le préavis que le canton financera entièrement la construction d'une paroi anti-bruit vitrée sur la partie supérieure du tronçon, le long des voies descendantes, ainsi que la pose d'une couche de roulement limitant les immixtions sonores.



2. Concernant les aménagements routiers, il n'existe actuellement aucune zone d'accélération en sortie de la station-service... Il n'y aura donc aucune suppression d'une zone d'accélération.

En revanche, une voie de décélération en accès à la station-service sera créée afin de limiter la gêne de la circulation sur la route principale. De plus, comme mentionné dans le rapport de la commission ad hoc, les franchissements de la berne centrale permettant aujourd'hui d'effectuer un demi-tour à hauteur de la station-service seront effectivement supprimés.

3. La direction générale des travaux sera bien assurée par le Canton, et une coordination avec l'Office fédéral des routes (OFROU) et les communes d'Epalinges et Lausanne sera assurée. Des informations relatives à l'organisation des circulations durant les périodes de chantier seront effectivement diffusées via «Le Palinzard», un tous-ménages et les sites du canton et de la commune.

4. Les mesures de modération du trafic sur le réseau routier communal ne concernent absolument pas les travaux sur le tronçon Vennes – Croisettes. Elles seront mises en œuvre durant et après les travaux de requalification de la RC601 entre le Chalet-à-Gobet et les Croisettes, et ce afin de réduire le trafic de transit sur le réseau communal. Il a d'ailleurs été précisé, lors de la séance de la commission ad hoc, que les modérations de trafic envisagées faisaient partie du Plan directeur communal de mobilité qui a été présenté au Conseil communal lors de la séance de décembre 2014. Comme déjà indiqué lors de cette présentation, l'adoption du Plan directeur communal de mobilité n'est pas de la compétence du Conseil communal. En revanche, la mise en œuvre de ces mesures fera bien entendu l'objet d'une information à la Commission d'urbanisme et des constructions et au Conseil communal. De plus, les mesures nécessitant un financement supérieur à Fr. 50 000.- feront l'objet d'une demande de crédit.

5. A propos de la réserve de 20% prévue pour ces travaux, cette demande n'émane pas de la Ville de Lausanne, comme mentionné dans le rapport de la commission. Cette demande est le fait de la Direction cantonale de la mobilité et des routes (DGMR). A ce sujet, la commune sera attentive, lors du bouclage des comptes, que le coût effectif des travaux corresponde aux offres proposées lors de l'adjudication des travaux, et que l'éventuelle utilisation des réserves concerne bien des imprévus ou d'éventuels coûts supplémentaires liés, par exemple, à des travaux ayant dû être réalisés de nuit pour des raisons de sécurité.

6. Enfin, s'il est légitime que les membres du Conseil communal souhaitent être mieux informés concernant les travaux prévus sur d'autres tronçons de la RC601, la Municipalité tient à rappeler qu'elle ne pourra communiquer que les informations en sa possession. Elle rappelle également que, à propos de la requalification de la RC601 entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet, des informations ont déjà été transmises au Conseil communal lorsque ce projet a été sorti du congélateur dans lequel l'avait oublié le Conseiller d'Etat MARTHALER. De plus, la commission d'urbanisme a été informée périodiquement de l'avancement du dossier. Enfin, concernant un dossier aussi sensible que celui-ci, la Municipalité considère qu'il est important de laisser travailler les services et instances concernés, et de ne communiquer que des informations fiables permettant d'avoir une vision complète des enjeux cantonaux, régionaux et locaux en lien avec la mobilité dans ce secteur.

M. Claude MATTER informe que le Grand Conseil a, dans sa séance du 22 janvier dernier, accordé un crédit d'ouvrage de Fr. 2 744 000.- sur la part cantonale pour cet objet. Lors de cette séance, il est intervenu concernant la sécurité, notamment pour l'emprunt de la route de la Corniche. La route de la Corniche débouche sur l'arrêt des bus avec ses quais d'embarquement et de débarquement, à côté du métro, juste avant d'arriver au giratoire. C'est



donc une zone particulièrement sensible au niveau des piétons, il prie donc la Municipalité d'avoir un œil sur ce sujet.

M. Charles-André BOLOMEY. L'idée de planter des arbres est très heureuse et égayera la partie droite de la route, toutefois est-ce que les arbres seront réellement tels qu'ils apparaissent sur le plan ou est-ce un effet artistique du dessinateur? Qui dit arbres dit feuilles, et feuilles égal danger lorsque celles-ci tombent sur la chaussée et qu'il pleut.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, remercie Monsieur MATTER d'avoir sollicité l'attention du Conseil d'Etat et des services cantonaux pour assurer la sécurité lors des phases de chantier sur le secteur des Croisettes. La Municipalité sera bien entendu attentive à ce que la sécurité soit assurée et respectée. La traversée des piétons et les départs des bus sont des points sensibles, il s'agira d'être particulièrement vigilant.

Concernant les arbres, ils seront bien là. Comme ils seront sur la partie montante, les risques de glissades sont moindres. Les services communaux, qui gèrent l'entretien des trottoirs sur ce secteur-là, continueront à faire de la même manière qu'ils le font aujourd'hui.

M. Félix SCHMIDT est déçu de la réponse de la Municipalité à la discussion. On nous annonce, dans le cadre de ces travaux, deux étés d'enfer. C'est vrai qu'on ne peut pas inventer de la place ou mettre des ponts mais on a néanmoins droit à avoir une réflexion sur ce que cela implique pour les rues de notre commune. Est-ce que cela va inciter les gens de la Broye à passer à travers le village pour éviter les bouchons? Quelles sont les mesures que la Municipalité entend prendre pour gérer cette crise?

M. Bernard KRATTINGER, municipal, rappelle que la route de Berne ne bouchonne pas sur le tronçon en dessus des Croisettes mais en dessous. L'engorgement que va produire le chantier va entraîner une réduction de la fluidité des véhicules sur ce secteur et il est évident que les véhicules qui transiteront vers la Broye n'ont aucun intérêt à utiliser la route de la Corniche et de la Croix-Blanche car ils ne gagneront rien en temps. Il n'y a effectivement pas d'espace pour faire passer ces véhicules ailleurs.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote du préavis 2/2015.

A main levée, **le préavis No 2/2015 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.**

6. REFECTION DU COLLECTEUR INTERCOMMUNAL DANS LA ROUTE DE BERNE ENTRE LA LIMITE COMMUNALE AVEC LAUSANNE ET LE CARREFOUR DES CROISETTES – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis N°3/2015

La parole est donnée à **M. Angelo MARZOLI**, président rapporteur de la commission finances, qui lit son rapport.

La parole est donnée à **M. Fabien LOI ZEDDA**, en remplacement de M. Yann GLAYRE, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit le rapport.

La discussion n'est pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis 3/2015.



A main levée, le préavis No 3/2015 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

7. CHEMIN DES ORCHEZ (SECTEUR OUEST) – CONSTRUCTION DE COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES (EC) ET D'EAUX USEES (EU) – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis N°4/2015

La parole est donnée à **M. Angelo MARZOLI**, président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport.

La parole est donnée à **M. Fabien LOI ZEDDA**, en remplacement de M. Yann GLAYRE, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit le rapport.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc et des finances pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis 4/2015.

A main levée, le préavis No 4/2015 est accepté à l'unanimité.

Etant donné que le point 8 a été retiré, la Présidente passe directement au point 9 de l'ordre du jour.

9. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A LA MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL MAZYAR YOSEFI DEMANDANT QU'UN CONGE D'ALLAITEMENT SOIT INTRODUIT DANS LE STATUT DU PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION – Préavis N° 5/2015

Puisque le préavis de la Municipalité ne comporte aucun élément chiffré, la CoFin a décidé de ne pas entrer en matière sur le préavis 5/2015.

La parole est donnée à **Mme Paulette DE VRIEZE STAN**, présidente rapporteuse de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

La Présidente la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre MICHAUD intervient en son nom ainsi qu'en celui de Monsieur Denis HEMME.

«Nous aimerions enrichir notre réflexion sur ce préavis par quelques considérations tirées des Recommandations pour l'alimentation du nourrisson édictées en 2009 par la Commission de Nutrition de la Société Suisse de Pédiatrie.

En effet, ce thème n'est pas prioritairement du ressort de l'organisation du travail ou du budget communal, mais bien de la santé publique.

Nous vous ferons grâce de la totalité de ce rapport, d'ailleurs disponible sur internet, mais aimerions vous transmettre quelques passages:



- La Commission recommande une «Alimentation exclusivement avec du lait maternel ou avec une préparation initiale pour nourrissons pendant les premiers (4 à) 6 mois de vie».
- Le rapport précise que, à partir du septième mois de vie, l'alimentation uniquement par le lait ne couvre plus les besoins nutritifs du nourrisson, les aliments de complément seront alors introduits.
- Le rapport fait référence à une revue de la littérature réalisée par Cochrane (c'est ce que nous appelons dans le jargon médical l'Evidence Bases Medecine). Celle-ci conclut que, «...après analyse de toutes les données publiées, l'allaitement exclusif pendant six mois réduit, pour les nourrissons, de manière significative le risque d'infections gastro-intestinales (...) Pour la mère, l'allaitement a pour effet une réduction transitoire de la fertilité et une normalisation accélérée du poids.»
- Par ailleurs, dans les familles avec risque élevé d'allergie l'allaitement exclusif doit être conseillé en première intention.

Nous savons que la santé n'a pas de prix, mais qu'elle a un coût. Dans ce cas de figure, il nous semble que la Commune peut assumer ce coût.»

M. Cédric DELAMADELEINE demande un amendement à l'article 39 du statut du personnel tel qu'indiqué sur le préavis, soit: «Durant cette période, son traitement est versé *intégralement*.» au lieu de ...est versé à 100%. Cela éviterait tout souci par rapport aux taux d'activité différents de chaque personne.

Mme Odile GEORGALLIDES intervient en faveur des femmes qui n'ont pas la chance d'allaiter et demande l'amendement suivant: «*Dès la 2^e année de service ce congé est accordé à la mère qui en fait la demande, qu'elle soit allaitante ou non.*»

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond qu'il s'agit dans ce cas d'un rallongement du congé maternité et que cela ne répond plus à la motion de M. YOSEFI.

Mme Odile GEORGALLIDES retire son amendement.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, se rallie à l'amendement de M. Cédric DELAMADELEINE.

La Présidente passe au vote de l'amendement de M. DELAMADELEINE.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote du préavis 5/2015 amendé.

A main levée, le préavis No 5/2015 amendé est accepté à l'unanimité moins une voix contre et sept abstentions.

10. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL YVES GIROUD ET CONSORTS DEMANDANT LA MODIFICATION DU NOM DE LA RUE MARCEL REGAMEY – PRISE EN CONSIDERATION



La parole est donnée à **Mme Brigitte CROTTAZ**, présidente rapporteuse de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

La Présidente la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. André OVERNEY précise que M. Christian TERRIER a aussi participé à cette commission, ce qui n'était pas indiqué dans le rapport.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote de la prise en considération.

Avec 22 voix pour, 33 voix contre et 4 abstentions, la prise en considération est refusée. Le postulat est donc classé.

La Présidente rappelle tout de même à l'assemblée le vœu formulé par la commission, à savoir que la Municipalité étudie la suppression des adjectifs «humaniste et patriote» de la plaque de rue Marcel Regamey.

11. MOTION DEPOSEE PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX MARC-ALAIN BERBERAT & MAZYAR YOSEFI POUR L'INSTAURATION D'UNE POLITIQUE COMMUNALE D'INTEGRATION DES ETRANGERS – PRISE EN CONSIDERATION (art. 68 RC en vigueur)

Lors de la séance du 9 décembre 2014, Messieurs les Conseillers Marc-Alain BERBERAT et Mazyar YOSEFI ont déposé une motion pour l'instauration d'une politique communale d'intégration des étrangers. Le texte intégral figure à la page 353 du PV de la séance du 9 décembre. Il appartient maintenant au Conseil de se prononcer sur la prise en considération de cette motion.

La discussion est ouverte sur la prise en considération.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

Avec 31 voix pour, 20 voix contre et 7 abstentions, la prise en considération est acceptée. La motion est renvoyée à la Municipalité pour demande d'un préavis.

12. MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL FELIX SCHMIDT DEMANDANT L'ETABLISSEMENT D'UN REGLEMENT COMMUNAL VISANT A DEFINIR LES MESURES DE LUTTE CONTRE L'ENVAHISSEMENT DU TERRITOIRE PAR DES PLANTES INVASIVES – PRISE EN CONSIDERATION (art. 68 RC en vigueur)

Lors de la séance du 9 décembre 2014, Monsieur le Conseiller Félix SCHMIDT a déposé une motion demandant l'établissement d'un règlement communal visant à définir les mesures de lutte contre l'envahissement du territoire par des plantes invasives. Le texte intégral figure à



la page 355 du PV de la séance du 9 décembre. Il appartient maintenant au Conseil de se prononcer sur la prise en considération de cette motion.

La discussion est ouverte.

M. Bernard KRATTINGER, municipal. La motion de M. SCHMIDT demande à la Municipalité d'établir un règlement communal visant à définir les mesures de lutte contre l'invasion du territoire par des plantes invasives problématiques.

La Municipalité souhaite éviter une réglementation supplémentaire dans un domaine où tant sur le plan fédéral que cantonal existent déjà les bases légales nécessaires (Confédération: Loi sur la protection de l'environnement et ordonnance sur la dissémination dans l'environnement – Loi sur la protection de la nature et du paysage / Vaud : Règlement sur la protection des végétaux).

Dans ce domaine, la Municipalité considère qu'il serait plus efficace que le Conseil communal l'invite à étudier l'opportunité de prendre une/des mesures ou de faire une/des propositions dans un domaine particulier et de dresser un rapport (dépôt d'un postulat – art. 65 RCom), et ainsi éviter l'élaboration fastidieuse d'un règlement ayant les mêmes objectifs, élaboration d'un règlement qu'imposerait inévitablement le dépôt d'une motion.

En effet, dans son programme de législature, 2011-2016, la Municipalité signale sous le chapitre **biodiversité et environnement** qu'elle s'engage à répertorier les richesses naturelles de notre commune (faune et flore) pour mieux les valoriser et les protéger.

Cette protection implique, bien sûr, mais entre autres, la lutte contre les plantes exotiques invasives.

La Municipalité a donc déjà engagé les démarches qui permettront de mener la lutte contre les organismes envahissants exotiques.

Le municipal en charge des cours d'eau, de la faune et de la flore a effectué une formation dispensée par la fondation Pusch. Un membre du personnel du bureau technique devrait également effectuer cette formation dans le courant de l'année 2015.

Parallèlement à cette phase de formation, la Municipalité mettra en œuvre les recommandations du Centre de conservation de la faune et de la nature (CCFN) concernant la lutte contre les espèces végétales invasives sur le territoire bâti (jardins) et sur les surfaces gérées par les services des travaux, des parcs et promenades et des forêts (espaces verts, bords de routes, rives des rivières et ruisseaux).

Les espèces prioritairement visées sont répertoriées dans la liste noire et la Watch List tenues par la commission suisse pour la conservation des plantes sauvages (CPS). La première liste comprend les plantes exotiques envahissantes de Suisse qui causent actuellement des dommages au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie. La Watch List répertorie les plantes exotiques envahissantes qui ont le potentiel pour causer des dommages.

Les mesures que prendra la Municipalité feront bien évidemment l'objet d'évaluations chiffrées qui seront portées aux budgets des années prochaines. Leurs applications seront aussi vérifiées dans le cadre des contrôles effectués année après année par les commissions de gestion.

Compte tenu de ce qui précède, La Municipalité invite M. le Conseiller Félix SCHMIDT à transformer sa motion en postulat conformément aux dispositions de l'art. 69 du règlement du Conseil communal.



M. Félix SCHMIDT n'a pas été convaincu par cette proposition pour les raisons suivantes: il est faux de dire que la législation Fédérale et Cantonale est suffisante, car tout à fait de manière conforme au droit Suisse, elle prend des dispositions générales mais délègue aux communes le choix d'appliquer avec des règlements précis. Dans les documents fédéraux, nous avons des listes indicatives et des orientations qui ne font pas force de loi. C'est exactement le même principe au niveau cantonal pour une délégation aux communes. La Confédération applique des règles générales mais demande à la commune d'appliquer des règles dans sa réalité propre qui est évidemment différente à Epalinges qu'à Zermatt. Un minimum de règles définies à long terme est nécessaire. Dans sa proposition, il s'agit de pouvoir donner un certain pouvoir à la Municipalité, comme l'ont fait d'autres communes, afin de forcer ou interdire éventuellement certaines espèces et de donner des responsabilités aux propriétaires par rapport à ces espèces, de donner une certaine obligation aux services pour agir lorsque c'est nécessaire dans un effet durable qui irait au-delà de cette législature, il s'agit de vision à long terme pour prévenir un danger à long terme. Il ne suit donc pas cette proposition et maintient sa motion.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, rappelle que quand une loi est une loi, elle donne un certain nombre d'éléments qui sont à respecter. La Municipalité propose d'engager les mesures qui seront nécessaires pour éradiquer ces plantes invasives et exotiques. C'est cet élément-là qui est l'élément central de la démarche qui est proposée par M. SCHMIDT, que ce soit sous la forme d'une lutte engagée ou d'un règlement qu'il faudra faire adopter non seulement par le Conseil communal mais également par les autorités cantonales. Dans ce cas c'est du temps que nous perdons par rapport à la réalisation de la démarche que la Municipalité propose. La Municipalité prend acte et enregistre le refus d'entrer en matière sur cette proposition.

M. Erich DÜRST rappelle que nous ne sommes pas encore au stade de répondre à une motion, la prise en considération n'a pas encore été votée. Etant donné qu'il y a plusieurs arguments différents, cela vaudrait la peine d'approfondir cette question et qu'une commission nous fasse rapport avant la décision finale.

La Présidente passe au vote. La proposition est soutenue par plus de 10 conseillers, la motion est renvoyée à une commission.

13. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DEPOSEE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE FLORENCE KAESLIN CONCERNANT LES CHICANES DE LA ROUTE DE MONTBLESSON

En remplacement de M. Jean-Marc BAATARD, absent pour raison de maladie, M. Pierre JOLLIET, municipal, lit la réponse de la Municipalité:

«Madame la Conseillère, Lors de la séance du Conseil communal traitant du préavis 4/2014, la Municipalité s'est engagée à replacer les chicanes que nous connaissions sur ce tronçon de route après les avoir restaurées. Votre Conseil a accepté cette proposition. Les travaux ont été faits, mais comme vous avez pu l'observer, il y a eu une erreur d'interprétation dans le suivi du chantier.



La Municipalité a pris les dispositions qui s'imposent pour éviter qu'une situation similaire ne se reproduise.

La Municipalité a donc fait retirer les chicanes, afin de permettre la réalisation d'un projet intégrant une piste cyclable entre le trottoir et ladite chicane, comme prévu par le PALM et notre plan de mobilité. La situation actuelle reste provisoire, le projet définitif sera réalisé dans le courant du printemps.

Les coûts engendrés par les tergiversations regrettables constatées dans cette affaire sont les suivants:

Construction des chicanes en dur:	8802.- TTC
Suppression des chicanes en dur:	9840.- TTC
Total:	<u>18 642.- TTC</u>

La Municipalité déplore cette dépense inutile et a pris toutes les mesures pour que cette situation ne puisse en aucun cas se reproduire.

La Municipalité espère avoir répondu à vos questions et vous adresse, Madame la Conseillère, ses respectueuses salutations.»

La discussion est ouverte.

Mme Florence KÄSLIN souligne qu'elle n'a pas été informée du contenu de cette lettre avant la séance, elle désire donc la recevoir par courrier et prendre le temps de la réflexion avant de transmettre sa réponse.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

14. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ **M. Maurice MISCHLER, syndic**

Décès: M. Marcel PYTHON, papa de M. le conseiller communal Didier PYTHON, est décédé en date du 4 février. Fondateur du Judo Kwai à Lausanne, 8^e Dan Judo et 9^e Dan de Jiu-Jitsu. Il a aussi reçu les mérites d'Epalinges et était aussi présent dans la majorité des séances lorsque la Municipalité invitait les associations. Il présente à M. PYTHON ainsi qu'à sa famille ses plus sincères condoléances.

Cérémonie des mérites 2015: la prochaine cérémonie des mérites ainsi que l'accueil des nouveaux habitants auront lieu le jeudi 12 mars à 19 heures ici même à la Grande Salle. Il est très important que des membres des différents partis politiques puissent être représentés. Deux mérites seront décernés, l'un à M. BÜRKI pour l'ensemble de son œuvre et le second pour l'association 1066 Festival.



Marche exploratoire nocturne: le mercredi 18 février aura lieu l'expérience collective de la marche exploratoire nocturne à Epalinges. Deux points de rendez-vous: Collège du Chaugand et complexe scolaire de Bois-Murat. Il remercie le service technique, spécialement M. Stefan BAUMANN pour l'organisation de cette manifestation.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Préavis 10/2014 - Réaménagement du trottoir au chemin de Mon-Repos: crédit accordé par le Conseil communal Fr. 113 000.-, coût total Fr. 76 127.-, solde final Fr. 36 872.15. Ce solde s'explique car il n'y a pas eu d'imprévu et que certains travaux ont été effectués par le personnel communal.

Préavis 16/2013 – Chauffage du complexe scolaire de Bois-Murat, assainissement des installations de production d'énergie thermique, changement des nourrices sanitaires, remplacement d'un tronçon de conduite télé-thermique alimentant l'abri PC: crédit d'étude: crédit accordé par le Conseil communal Fr. 63 450.-, coût total Fr. 51 970.70, solde final Fr. 11 479.30.

Crédit de construction: crédit accordé par le Conseil communal Fr. 452 000.-, coût total Fr. 470 903.10, dépassement Fr. 18 903.10. Ce dépassement s'explique car des honoraires ont été imputés par erreur sur le crédit de construction au lieu du crédit d'étude. Compte tenu de cet élément, le dépassement total pour l'ensemble de cette opération s'élève à Fr. 7153.80. Il se justifie par des travaux de câblage et de connexion informatique supplémentaires qui ont été effectués pour disposer d'une gestion à distance de l'installation.

Chauffage au collège du Village: mardi dernier, la chaudière du collège du Village âgée de 19 ans a cessé de fonctionner. Dans l'impossibilité de trouver des pièces de rechange, nous avons dû procéder à la mise en place d'une installation provisoire qui a été mise en service le lendemain. Le remplacement définitif de cette installation interviendra ce vendredi. Le coût total de cette opération s'élève à Fr. 41 000.-. Le remplacement de cette chaudière était prévu pour le budget 2016 pour un montant de Fr. 35 000.-. La différence est due à la mise en place de l'installation provisoire.

Pour finir avec les chauffages des bâtiments scolaires, la Municipalité présentera prochainement un préavis pour le changement de l'installation du pavillon du Chaugand qui est âgée de 27 ans et qui montre des signes de fatigue.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Téléthon 2014: comme chaque année le service du feu apporte son appui à cette manifestation. La somme totale est de Fr. 7834.70 a été remise au Téléthon suisse. C'est un record, 529 peluches ont été vendues !

▪ **M. Pierre JOLLIET pour M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Déchetterie: en juin 2011, la Municipalité a signé une convention liant la commune d'Epalinges et l'entreprise DESA pour une période de dix ans, à dater de la mise en



service de la nouvelle déchetterie prévue dans le plan de quartier des Giziaux. Ce plan a été accepté par votre Conseil et la réalisation ne saurait tarder.

La société Giziaux SA s'est rapprochée de la Municipalité pour lui proposer la vente du bien-fonds appelé à recevoir la nouvelle déchetterie. La Municipalité a vu dans cette offre une occasion adéquate de devenir propriétaire de la déchetterie et de mieux maîtriser ses coûts. Elle a donc accepté cette offre en la subordonnant au règlement final de la convention qui lie DESA à la commune. Depuis elle a mené des négociations pour finaliser les annexes de cette convention qui permettent d'avoir un meilleur contrôle des coûts. A l'issue des négociations, l'entreprise DESA nous a signifié sa décision de mettre un terme aux relations qui nous lient, s'engageant néanmoins à poursuivre l'exploitation de la déchetterie provisoire jusqu'à l'ouverture de la nouvelle. Avec l'accord de votre Conseil, la commune va se porter acquéreur de la parcelle et réaliser la construction de la nouvelle déchetterie. A cette fin, un préavis vous sera proposé pour la séance d'avril en vue de l'acquisition de la parcelle 2852. Nous aurons enfin la possibilité de gérer plus simplement les charges liées à l'élimination des déchets.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Création d'un tronçon de trottoir au chemin des Roches: le 1^{er} avril 2014, votre Conseil a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 86 000.- pour la création d'un tronçon de trottoir au chemin des Roches. Ces travaux sont maintenant achevés. Le coût total de ceux-ci s'élève à Fr. 86 017.25. Le décompte final se solde donc par un surplus de dépenses de Fr. 17.25.

Salle des spectacles, mise aux normes et modernisation: le 17 septembre 2013 le Conseil communal d'Epalinges a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 196 500.- pour les travaux de mise aux normes et de modernisation de l'éclairage et de la gestion des commandes de l'éclairage à distance de la Salle des spectacles.

Puisque nous sommes sur le lieu où ont été effectués ces travaux, je vous propose, avec le concours de M. AESCHBACHER l'homme-orchestre de la Salle des spectacles, de vous présenter quelques-unes des améliorations apportées à l'éclairage de notre Salle des spectacles. Les différents travaux prévus dans la demande de crédit se montent à Fr. 187 080.70. Le décompte final de ces travaux se solde par une économie de Fr. 9419.30. Parallèlement aux travaux prévus par le préavis 21/2013, il a été procédé au remplacement de l'éclairage de secours, remplacement porté au budget 2014 pour un montant de Fr. 27 000.-. Le coût de ces travaux s'est élevé quant à lui à Fr. 25 999.76, soit au final avec une non-dépense de Fr. 1000.- et 24 centimes pour ce poste budgétaire.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Ernest CORBAZ. Lors de la séance du mois de juin passé, le Conseil a accepté de donner Fr. 2.- par habitant pour aider des populations défavorisées. Ce débat a été agité, car, à juste titre, certains d'entre nous demandaient qu'on soulage les problèmes d'ici avant d'aller ailleurs. Nous avons heureusement accepté cette motion, mais depuis, plus rien. A croire que



les problèmes au sein de notre commune ont disparu. Personnellement il ne le pense pas, c'est pourquoi il propose d'accorder par le biais de cette motion la même somme à la Municipalité, soit Fr. 2.- par habitant, afin de venir en aide à ceux d'entre nous qui en ont besoin et/ou de créer des projets d'aide sur notre commune. Il cite quelques idées: création de cheminement didactique, création de classe de vacances pour enfants défavorisés dans notre chalet de Leysin, organisation d'un Noël pour les personnes seules dont bon nombre sont des aînés ainsi que pour les familles en difficulté, rapprochement des générations par un accueil après l'école comme cela se fait dans les pays nordiques, attribution d'une somme de base pour la mise aux normes de tous nos bâtiments afin que les personnes à mobilité réduite puissent y accéder. Il y a une multitude de projets dans lesquels on pourrait utiliser cet argent. Si nous avons pu le faire pour des populations lointaines, nous pouvons, nous devons aussi le faire pour les gens de chez nous.

M. Pierre BOREL a une question sur le transit au chemin des Boveresses. Est-ce qu'il y a un rapport de la gendarmerie concernant le transit de ce chemin? On parle beaucoup de la RC 601, le trafic passera sûrement par la route d'Oron et le chemin des Boveresses. Il souligne aussi que le passage à pied est aussi très dangereux à cause des tas de neige sur cette route. Il demande une réponse écrite de la Municipalité sur ce sujet.

M. Alain MONOD, municipal, répond que s'agissant des contrôles qui ont été opérés en 2014, en l'occurrence 6 pour le dernier semestre 2014, il y a eu au total 40 véhicules contrôlés pour 9 dénonciations. C'est un réel problème, la Municipalité est consciente des soucis que les travaux engendreront sur ce chemin. Il est en contact avec la gendarmerie, et dès le début des travaux des contrôles seront très vite opérés sur une période assez longue pour éviter que des gens prennent effectivement de mauvaises habitudes. En l'état, il ne peut en dire plus.

La discussion n'est plus demandée.

La Présidente remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous le 21 avril prochain dans cette même salle pour la prochaine séance du Conseil communal.

La séance est levée à 22 h 15.

Epalinges, le 11 mars 2015.

La Présidente:

Silvia WICHOUD-KÄRCHER



La Secrétaire:

Fabienne GHEZA